



Réseau Education Sans Frontières

Enfants de familles sans-papiers ou mineurs isolés... ...élèves en danger

Depuis 2004 les Réseaux Education Sans Frontières se développent dans tout la France pour venir en aide aux enfants de familles sans-papiers et mineurs isolés, pour défendre le droit à l'éducation pour tous et organiser la solidarité et la mobilisation face à la politique de Sarkozy et du gouvernement à l'égard des étrangers sans-papiers.

Avec les nouvelles lois, les quotas d'expulsion décidés au niveau ministériel et imposés aux préfetures, les étrangers voient de plus en plus se réduire leurs possibilités d'accès au séjour, au droit d'asile, et sont toujours plus menacés.

Depuis la création de RESF63, nous sommes intervenus dans de nombreuses situations pour défendre des élèves dans les écoles (Jules Vallès, Jules Ferry Cébazat, George Sand, Paul Bert, Aigueperse, Jean de La Fontaine, Victor Duruy, Anatole France...), les collèges (La Charme, L'Oradou...), les lycées (Jeanne d'Arc, Roger Claustres...) et également à l'université, et avons ainsi pu contribuer à empêcher des expulsions.

Il y a peut être des Sans-Papiers parmi les élèves de votre établissement. Il y en a peut être parmi les camarades de classe de vos enfants...

Il nous paraît indispensable de réfléchir à notre attitude individuelle et collective avant que la situation ne se présente et d'en informer le Conseil d'école ou le Conseil d'Administration de l'établissement.

Sur quoi s'appuyer juridiquement ?

- Aucun texte ne fait obligation à un mineur de détenir personnellement un titre de séjour.
- En droit les personnels de l'éducation nationale ne peuvent pas être inculpés pour avoir refusé de livrer leurs élèves à des forces de police ou de gendarmerie pendant le temps scolaire et dans l'école.
 - Les mesures de justice relatives à la présence sur le territoire ne sont prises à l'encontre des enfants mineurs mais le sont à l'encontre de leurs parents.
 - Aucun texte ne fait obligation aux enseignants de fournir des renseignements sur la situation personnelle d'un élève.

Des contacts possibles pour en savoir plus et organiser la solidarité :

Ligue des Droits de l'Homme : tel 04 73 92 87 00 mail : ldh-clermont@wanadoo.fr

Cimade : 04 73 93 79 30

Sud éducation : tel 04 73 37 59 09 fax : 04 73 36 29 32
mail : sudeducation.clermontfd@laposte.net

Fsu : tel 04 73 31 24 83 fax 04 73 31 45 73 mail : fsu63@fsu.fr

Cabinet d'avocats Jean Louis Borie : 04 73 36 37 35

De l'info sur le site RESF : www.educationsansfrontieres.org

Dans ces affaires, l'invisibilité est le grand allié des expulseurs. Face aux situations rencontrées dans le Puy de Dôme ou ailleurs, la médiatisation a toujours freiné des possibilités d'arrestation et d'expulsion au petit matin. Faire savoir, c'est déjà lutter contre l'inacceptable. Ces situations sont honteuses, rendons les publiques.

Dans le Puy de Dôme RESF 63 se réunit chaque lundi à 18H au centre Jean Richepin, rue Jean Richepin dans les locaux de la Ligue des Droits de l'Homme à Clermont-Ferrand. Les réunions sont ouvertes à toutes celles et à tous ceux qui veulent donner un peu de temps à la cause du droit à l'éducation pour tous.

Des téléphones pour ne pas laisser le silence s'installer : France 3 Auvergne : 04 73 43 73 43
Radio France Bleue Pays d'Auvergne : 04 73 34 63 63, La Montagne : 04 73 17 17 17
Clermont 1ère : 04 73 17 66 66